



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**N°2020-31**

**Chapitre 7.1 Finances locales - Divers**

**Objet : Convention de recherche et de développement avec la Société PORALU Marine**

L'an deux mille vingt, le 30 juin, à 11h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de la Capitainerie de Serre-Ponçon, à Savines-le-Lac, sous la présidence de Victor BERENGUEL, Président.

### Séance du 30 juin 2020

Date de convocation :  
08/06/2020

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire :24  
(32 voix)

En exercice : 24 (32  
voix)

Membres présents :15  
(23 voix)

Membres présents

Vote(s) pour 15 (23 voix)

Vote(s) contre 0

Abstention(s) 0

Secrétaire de séance :

Jessica GIARD

Auxiliaire de secrétaire de

séance :

Christophe PIANA

### Etaient Présents :

**M. Victor BERENGUEL**, Président ; **M. Marc AUDIER**, Conseiller Syndical, **M. Christian DURAND**, Conseiller Syndical, **M. Jean BERNARD**, Rapporteur du budget, **M. Jean-Pierre GANDOIS**, Conseiller Syndical ; **M. Raymond HONORE**, Conseiller Syndical, **Mme Jessica GUIARD** ; Conseillère Syndicale, **M. Pierre VOLLAIRE**, Conseiller Syndical, **Mme Valérie GRECARD**, Conseillère Syndicale ; **M. Patrick PERNIN**, Conseiller Syndical, **M. Jean Michel TRON**, Conseiller Syndical ; **M. Marc VIOSSAT**, Vice Président, **M. Jean CONREAUX**, Vice-Président, **M. Joël BONNAFFOUX**, Conseiller Syndical, **Mme Ginette MOSTACHI**, Conseillère syndicale

### Etaient représentés et excusés :

Mme Carole CHAUVET Donne pouvoir à Marc VIOSSAT  
Mme Valérie ROSSI donne pouvoir à Joël BONNAFFOUX

### Etaient invités et présents :

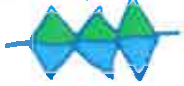
M. Bruno PARIS, Maire de Puy Sanières, M. Jean-Luc VERRIER, Maire de Prunières, M. Bernard RAIZER, Maire de Sauze du Lac, M. Guimbert FDSIGE, M. Stéphane RUSSO, SPPSP ; M. ALLAMANO CDV 05 ; Mme Géraldine DUVOCHEL EDF

### **Exposé des motifs :**

Le Président rappelle à l'assemblée que le S.M.A.DE.SE.P. a participé à l'appel à projets régional visant en la modernisation et au développement des centres, clubs et bases nautiques. Cet appel à projet, qui vient compléter les dispositifs habituels de soutien aux infrastructures nautiques ou portuaires (cale de mise à l'eau par exemple), se positionne notamment dans la perspective d'accompagner les acteurs régionaux vis-à-vis de l'accueil à Marseille des épreuves olympiques de voile en 2024.

La candidature présentée par l'établissement public vient soutenir le projet syndical visant à redynamiser les pratiques de voile sur le lac, par le développement de manifestations qualitatives dont fait partie l'éventualité de recevoir des équipes sportives préparant ces compétitions olympiques.

Dans ce cadre, le Président constate que, si la Capitainerie constitue un aménagement indispensable au succès espéré de cette initiative, elle réclame des équipements complémentaires qui lui conféreront, conformément aux schémas de développement prévisionnels, un intérêt bien plus grand encore. Ainsi, l'installation prévue cette année d'un ponton d'accueil le long du quai de la rue Royale apparaît comme indispensable pour permettre l'accessibilité nautique aux services de la Capitainerie par le plus grand nombre. Si ce ponton de 48 mètres linéaires présente des atouts incontestables pour l'accueil de manifestations sportives comme « Tour Voile », il devrait



également autoriser le développement d'un nouveau service à l'échelle du lac, par l'accueil normalisé des publics en situation de handicap (public PMR par exemple) ou de fragilité. L'installation d'un « ascenseur PMR » sur ce quai pourrait ainsi autoriser cet accès sécurisé au moins sur toute la haute saison touristique (jusqu'à -5,5m de marnage environ). Le Président indique que d'ores et déjà, des prestataires d'activités nautiques ont souhaité positionner leur offre au plus près de la Capitainerie de manière à pouvoir bénéficier de cet accès PMR normalisé pour des prestations nautiques adaptées : le Club nautique alpin de Serre-Ponçon (CNASP) a ainsi acquis un voilier collectif permettant l'embarquement de passagers en situation de handicap ; de la même manière, un prestataire proposant de la location de bateaux électrique propose aujourd'hui une offre équivalente ; l'association « Planète handisport » fréquente enfin depuis plusieurs années le port de la baie de la gendarmerie dans le cadre de pratiques sportives PMR (ski nautique). C'est donc une offre nouvelle, porteuse de développement en direction des populations en situation de handicap, que l'équipement a vocation à générer.

Toutefois, le Président expose que l'installation d'ascenseurs nautiques reste aujourd'hui très rare sur les installations portuaires soumises à marnage ou marées. Du fait d'une automatisation complexifiée par la variabilité du niveau d'eau, le coût de ces équipements reste particulièrement élevé, entre 300 000 et 400 000 € HT en moyenne. Le devis remis pour un projet « simplifié » sur Serre-Ponçon atteignait ainsi en 2019 300 000 €HT de travaux estimatifs pour 20 000 €HT d'études préalables. Ces chiffrages n'invitent donc pas les gestionnaires portuaires à assumer les efforts, pourtant nécessaires, dans l'accueil des personnes à mobilité réduite

Aussi, le Directeur du S.M.A.D.E.S.E.P. a suggéré de travailler avec un fournisseur de ponton pour concevoir des systèmes fiables, plus simples et donc moins onéreux aux fins de répondre à l'accessibilité PMR du lac. Après contact pris auprès des principaux pontonniers étant intervenus sur le lac, la société PORALU Marine s'est déclarée intéressée pour œuvrer avec le S.M.A.D.E.S.E.P. sur ce projet, qui, en cas de succès, pourrait déboucher sur des développements commerciaux prometteurs.

Dans ces conditions, le Président propose aujourd'hui de souscrire à une convention de recherche et de développement par laquelle l'étude d'un tel projet serait principalement prise en charge par l'entreprise, le syndicat mixte ne s'engageant qu'à hauteur de 6 500 €. De la même manière, sous couvert du bouclage du plan de financement pour lequel il est rappelé la saisine des financeurs, le coût opérationnel de ce projet serait volontairement limité à 150 000 €HT au maximum. Au-delà de ces aspects budgétaires, la collaboration technique comme la valorisation ultérieure de ce partenariat pourraient permettre non seulement de répondre aux enjeux d'accessibilité PMR sur le lac de Serre-Ponçon, mais aussi, une nouvelle fois, de mettre tout particulièrement en lumière

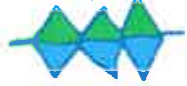
Par suite, il est proposé la délibération suivante.

#### **VU :**

- La délibération n°2020-12 du 11 mars 2020 portant candidature à l'appel à projet régional sur la modernisation des bases nautiques, notamment sur son volet « Amélioration des dispositifs d'accueil nautique PMR sur le lac de Serre-Ponçon » ;

#### **CONSIDERANT :**

- L'exposé du Président,
- L'importance stratégique et éthique que de porter un effort singulier pour permettre à tous les publics d'avoir accès aux activités nautiques du lac,




- Le coût des ascenseurs nautiques proposés sur le marché au regard de leur complexité technique,
- L'intérêt d'envisager une simplification de ces installations pour en limiter leur coût tout en veillant à leur sécurité et à leur facilité d'utilisation,
- L'opportunité de collaborer dans ces conditions avec un fournisseur pour développer un produit plus en phase avec les aspirations syndicales, et, au-delà, avec celles probables de très nombreux gestionnaires portuaires,
- La proposition faite en ce sens par la Société PORALU Marine,

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 30 juin 2020 :**

- **APPROUVE** la convention ci-jointe de recherche et de développement avec la Société PORALU Marine ;
- **INVITE** en conséquence le Président à la signer et à la mettre en œuvre dans les meilleurs délais.

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme

**Le Président,**

  
**Victor BERENSUET**